



# De l'école au travail :

positionner les  
femmes pour un  
travail décent dans  
l'économie de la  
connaissance



Impliquez-vous !  
Soutenez les demandes  
des femmes travailleuses  
pour une Education de qualité  
pour les filles et un travail  
décent pour les femmes !

Visitez notre blog syndical de la CCF des  
Nations Unies 2011 sur :  
<http://unioncsw.world-psi.org/>

Document de base  
préparé conjointement par

l'Internationale de l'éducation (IE)  
la Confédération syndicale internationale (CSI)  
l'Internationale des services publics (ISP),

Pour la 55e session de la Commission de la Condition de  
la femme des Nations unies, (CCF NU, New York, 22 février  
– 4 mars 2011) sous le point 3 (a) (i) de l'ordre du jour :

Thème prioritaire: l'accès et la participation des  
femmes et des filles à l'éducation, la formation,  
la science et la technologie, ainsi que la  
promotion des femmes et l'égalité  
d'accès au plein emploi et à un  
travail décent"

© Lehtikuva Oy / Reporters, 2009



© Andrew Hitchcock, Wikimedia Commons

# De l'école au travail :

## positionner les femmes pour un travail décent dans l'économie de la connaissance

**NOTE:** Une version plus courte de ce document a été reçu par le Secrétaire général des Nations unies, et sera posté comme la déclaration officielle de l'IE-CSI-ISP lors de la 55<sup>e</sup> session. Disponible dans toutes les langues des NU (arabe, chinois, anglais, français, russe et espagnol), cette déclaration apparaîtra sur la section des Déclarations des ONG du site de la CCF. Le lien internet est le suivant : <http://www.un.org/womenwatch/daw/csw/csw55/documentation.htm>

La Déclaration est également disponible en anglais, français et espagnol sur les sites de la CSI, de l'IE et de ISP.

Pour vous tenir informée et participer à notre blog syndical de la CCF des Nations Unies 2011 :

<http://unioncsw.world-psi.org/>

# Introduction

## Définir le contexte général du genre et du développement

Tous les pays du monde sont aujourd'hui confrontés au même défi, celui d'assurer une croissance durable dans un contexte de mondialisation où les connaissances technologiques et scientifiques sont des facteurs clés de progrès. Mais, compte tenu des inégalités au niveau mondial et national, ils abordent inévitablement ces défis à partir de points de départ très différents. En particulier, il faut dans de nombreux pays s'attaquer à des inégalités persistantes, dans les systèmes éducatifs, dans la transition entre le travail et l'emploi et dans la vie professionnelle. C'est pour cette raison que le mouvement syndical mondial, représenté auprès de la Commission de la condition de la femme (CSW) par l'IE, la CSI et l'ISP, est heureux de participer au dialogue politique crucial auprès de la CSW55, en s'axant sur les liens entre éducation et formation, notamment dans les domaines de la science et des technologies (S&T), et le monde du travail.

L'investissement dans tous les services publics de qualité est un moteur essentiel du développement. A cet égard, les syndicats sont extrêmement préoccupés par les restrictions

budgétaires entreprises par les gouvernements pour répondre à la crise économique actuelle. Ces mesures ont un impact négatif sur l'offre de services publics de qualité qui jouent un rôle essentiel dans l'éradication de la pauvreté en permettant aux femmes d'accéder aux soins de santé, à l'éducation et à un travail décent. Les investissements dans le secteur public et les ministères sociaux chargés du développement, du travail et de l'égalité des sexes devraient être accrus et non réduits en période de crise, si l'on veut réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et de l'Éducation pour toutes et tous (EPT).

Compte tenu de l'importance que l'éradication de la pauvreté et le développement durable, au sens large, revêtent pour le progrès économique et social, les syndicats estiment que la thématique des S&T dans la perspective de l'emploi des femmes doit être analysée dans le contexte plus large des inégalités structurelles qui privent les femmes, dans un certain nombre de pays et de secteurs, de la possibilité de participer pleinement à la vie économique et d'en bénéficier. L'importance

essentielle de l'éducation des filles dans le développement des sociétés doit être reconnue. Il est bien établi que les exclusions et les discriminations commencent tôt, souvent au niveau de l'école, ou dans l'impossibilité d'y accéder. Ces phénomènes se poursuivent et s'accroissent tout au long du processus entre l'école et la vie professionnelle. Le statut économique, la localisation géographique, l'absence d'accès à des services publics de qualité, l'appartenance ethnique ou le handicap figurent parmi les multiples dimensions qui constituent la discrimination par le genre.

Dans de nombreux pays en voie de développement, en particulier en Afrique subsaharienne, les enfants ne sont pas en mesure d'acquérir les compétences de base en matière d'alphabétisation et de calcul. Ces pays ne réaliseront pas les objectifs OMD et EPT en matière de scolarisation primaire des petites filles. Certes, des stratégies d'amélioration de l'accès à l'éducation ont été mises en place. Elles ont permis d'accroître les chiffres d'inscription des filles et de réaliser un progrès dans le sens de l'égalité des sexes en



matière d'achèvement du cycle d'enseignement primaire. Mais le taux d'abandon est encore important pour les filles dans un certain nombre de pays en voie de développement. 60% seulement de tous les enfants d'Afrique subsaharienne achèvent l'école primaire, les filles étant encore moins nombreuses que les garçons à le faire : pour elles, le chiffre n'est que de 55%. Il a été

suggéré que cette différence pouvait s'expliquer notamment par les frais qui peuvent être imposés aux parents : en pareil cas, les parents ont davantage tendance à consacrer leurs ressources limitées à l'éducation de leurs fils plutôt qu'à celle de leurs filles : selon eux, en effet, ce dernier investissement ne profitera qu'à leurs beaux-fils et non à leur propre famille.



© UNESCO/Sake Rijpkema

## Alphabétisation des femmes

Bien qu'il y ait eu une croissance du taux d'alphabétisation des femmes dans de nombreuses régions, les données d'alphabétisation des adultes pour la période entre 1985 et 2005 montrent que les disparités entre les sexes continuent d'exister. Les disparités sont plus importantes dans les États arabes, dans l'Asie du Sud et l'Asie occidentale et Afrique subsaharienne. Malgré cela, la croissance a été plus importante dans l'Asie du Sud et l'Asie occidentale, où la proportion de femmes adultes alphabétisées a augmenté de près de 20 pourcent entre 1985 et 2005. Cela étant dit, il convient de noter qu'il y a encore aujourd'hui plus de 500 millions de femmes analphabètes.

UNESCO UIS Infosheet N°4, 2009

Pour vous tenir informée et participer à notre blog syndical de la CCF des Nations Unies 2011 :

<http://unioncsw.world-psi.org/>

# Jeter les bases d'une approche tenant compte de la dimension du genre à tous les niveaux éducatifs

Les taux de décrochage scolaire sont clairement associés à la pauvreté, tout comme le phénomène du travail des enfants, qui touche plus sévèrement les filles. En Inde, par exemple, 96% des enfants qui travaillent vivent dans des familles où le revenu par tête est inférieur à deux dollars par jour, et les jeunes filles représentent 42% des enfants qui travaillent. Les filles sont davantage exposées à des emplois à risque dans le secteur du divertissement, où elles peuvent être victimes de trafics, ou en tant que travailleuses domestiques, où l'on trouve la majorité des filles piégées dans le travail abusif des enfants. Des discriminations structurelles affectent également les filles dans les zones rurales, étant entendu que quelque 70% des femmes pauvres vivent dans ces zones et exercent un emploi faiblement rémunéré comme indépendantes ou comme salariées dans une ferme familiale, ou dans le secteur informel. Ces femmes peuvent difficilement se permettre de garder leurs enfants à l'école et, une fois encore, préfèrent que ce soient les filles qui viennent en aide à la famille.

En dépit des progrès louables dans le développement des systèmes éducatifs et la lutte contre les inégalités entre les sexes, dans la perspective des objectifs OMD et EPT, l'analyse qui précède montre que le développement doit encore relever des défis considérables. Les aborder de manière adéquate est essentiel pour jeter les bases du développement d'une éducation qui intègre la dimension du genre à tous les niveaux, y compris pour les S&T. En outre, lorsque des progrès satisfaisants sont enregistrés en matière de S&T, les écarts en matière de genre persistent et ces disparités doivent être combattues.

Dans certaines régions et pays (Amérique latine, Caraïbes, Afrique du Nord), les filles et les jeunes femmes affichent de bonnes performances en S&T au niveau secondaire et supérieur, surpassant même les garçons. Toutefois, des statistiques montrent que les filles et les jeunes femmes privilégient les sciences du vivant (médecine, biologie, biochimie), plutôt que les sciences de la physique, de

l'ingénierie et l'informatique. Un certain nombre de facteurs contribuent à ces choix : les stéréotypes sexistes sur les parcours professionnels des hommes et des femmes, qui se reflètent souvent dans le matériel didactique, l'absence de soutien en faveur des programmes qui combattent ces stéréotypes et les discriminations dans l'éducation, et l'absence de modèles de référence pour les filles, qu'il s'agisse d'enseignantes en sciences et en technologie à tous les niveaux d'enseignement ou de femmes ayant fait carrière et exerçant des fonctions de direction dans le domaine des sciences et des technologies.

# La disparité entre la réussite universitaire et la promotion professionnelle dans les S&T

Lorsque les filles accèdent à l'éducation, elles réussissent, mais si un nombre grandissant de femmes suivent avec succès des formations universitaires en S&T et en ingénierie, cela ne se traduit pas par une égalité des chances et des salaires. Après la première entrée dans ce secteur, les opportunités de promotion sont minimales pour les femmes et le taux de rétention peu élevé. On a constaté un niveau élevé de ségrégation verticale : les femmes se concentrent aux niveaux inférieurs de l'échelle des professions, parce qu'elles rencontrent des obstacles qui les empêchent souvent d'accéder aux fonctions supérieures dans la recherche et l'enseignement. On constate un taux d'abandon des filles et des femmes entre l'enseignement et le travail dans les secteurs des S&T, mais le taux est particulièrement élevé entre l'université et le travail. En comparaison avec les hommes, il existe manifestement un décalage entre le niveau de scolarité d'une part, et l'avancement au niveau des carrières et de leurs rémunérations professionnelles d'autre part. Les inégalités persistent également sur le plan du salaire.

Le niveau élevé des taux d'abandon observés a été

attribué au fait que tant l'environnement scolaire que l'environnement professionnel dans le domaine des S&T sont hostiles aux femmes alors qu'ils valorisent les performances masculines. Les stéréotypes sexistes qui font de ce secteur un « territoire masculin » renforcent davantage ce phénomène et dissuadent les femmes de faire carrière dans ce domaine. Dans l'environnement scientifique, la philosophie qui persiste valorise les longues heures consacrées aux obligations professionnelles et aux ouvrages : sans la mise en place des mesures nécessaires pour encourager un partage égal des responsabilités familiales entre les hommes et les femmes, cela représente un nouvel obstacle pour les femmes qui doivent combiner les responsabilités professionnelles et familiales. Non seulement le rôle des femmes dans la reproduction sociale et l'économie de la prise en charge ne sont pas reconnus, mais les femmes sont véritablement pénalisées pour leurs efforts visant à équilibrer ces rôles avec des carrières professionnelles dans le domaine des S&T.

Pour vous tenir informée et participer à notre blog syndical de la CCF des Nations Unies 2011 :

<http://unioncsw.world-psi.org/>

# De l'école à un lieu de travail décent

## – Une approche holistique

Le fait que les femmes soient privées de la possibilité de participer pleinement aux domaines des S&T représente une perte de ressources précieuses et tout à fait nécessaires pour contribuer à la formation d'une économie de la connaissance qui inclue la dimension du genre et soit axée sur les personnes; c'est aussi un déni des droits fondamentaux des femmes. Afin d'être durables, les politiques qui abordent cette dimension de l'inégalité en matière de genre doivent opérer dans un cadre politique holistique qui entend relever tout l'éventail des défis du développement et des inégalités structurelles qui font obstacle à une transition aisée entre l'école et un travail décent.

Parvenir à une éducation de qualité est essentiel. Les politiques en faveur d'une éducation de qualité doivent être formulées autour de trois axes majeurs et en incluant la dimension du genre:

- Améliorer les programmes et les méthodes d'enseignement, afin de parvenir à une éducation de qualité pour toutes et tous, à un apprentissage tout au long de la vie et au monde du travail

*; assurer une offre adéquate de manuels et de matériel pédagogique ; éliminer les stéréotypes voilés en matière de genre ; organiser pour les enseignantes et enseignants des formations de sensibilisation à la dimension du genre ;*

- Améliorer l'environnement physique et matériel en termes de bâtiments conviviaux qui garantissent l'existence d'espaces sûrs pour les filles, y compris en termes d'installations sanitaires ; assurer une offre adéquate d'équipements techniques et de TI, et les rendre accessibles et attractifs pour les filles ;
- Améliorer le cadre enseignant en termes quantitatifs et qualitatifs, par un recrutement adéquat et des stratégies d'accueil et de rétention, comprenant des formations initiales et en cours d'emploi, des opportunités de développement de carrière et de promotion, une rémunération adéquate et l'élimination des inégalités en matière de salaire.

En outre, des politiques, des programmes et des campagnes doivent être



## Travail décent

Tel qu'indiqué dans la Déclaration de l'OIT de 2008 sur la Justice sociale pour une mondialisation équitable, le travail décent englobe quatre objectifs stratégiques: emploi, protection sociale, dialogue social et tripartisme, et principes et droits fondamentaux au travail. Dans ses efforts pour parvenir à l'égalité entre les sexes, l'OIT a adopté une approche holistique, afin de s'assurer que l'égalité des sexes est une question transversale à travers les quatre objectifs.

*Source: Résolution de l'OIT 2009 concernant l'égalité des sexes au cœur du travail décent - paragraphe 13.*

lancés pour sensibiliser aux stéréotypes négatifs et pour les combattre, et pour encourager les filles à s'engager dans toutes les filières d'études, y compris les filières scientifiques et technologiques.



# Créer un environnement favorable à l'accès des femmes au plein emploi et à un travail décent



## Travail décent Objectif stratégique I – Emploi

Les politiques sur l'emploi sensibles au genre sont essentielles pour surmonter le manque de travail décent, pour aborder les questions de la pauvreté des femmes, en particulier dans l'économie informelle, l'inéquité salariale, la ségrégation professionnelle, des conditions d'exploitation dans le travail, le travail précaire, l'accès égal aux possibilités d'éducation et au développement des compétences.

*Source: Résolution de l'OIT 2009 concernant l'égalité des sexes au cœur du travail décent - paragraphes 14, 16 et 17.*

L'accès à des services publics de qualité dans les domaines des soins de santé et de l'aide sociale, de l'accès à l'eau et à des sanitaires, de l'électricité, du carburant, de l'administration publique, de la formation professionnelle et de l'éducation permanente est un élément fondamental pour que les femmes accèdent à un plein emploi et à un travail décent. Une répartition inégale entre hommes et femmes des responsabilités et de la prise en charge au sein des ménages continue de limiter la pleine participation des femmes au marché du travail et leur accès à un travail décent et à des emplois stables et sûrs. La pleine participation des femmes au marché du travail est également limitée par des phénomènes de ségrégation. Les femmes, et en particulier les jeunes femmes, sont particulièrement exposées aux risques liés à un emploi précaire, temporaire ou occasionnel, généralement mal rémunéré et qui ne donne accès qu'à peu ou pas de protection sociale. Les mesures qui visent à assurer l'accès des femmes à un plein emploi et à un travail décent doivent éliminer ces insuffisances.

Pour vous tenir informée et participer à notre blog syndical de la CCF des Nations Unies 2011 :

<http://unioncsw.world-psi.org/>



# Conclusions

## – Appliquer une politique et un cadre normatif globaux

Le cadre politique et normatif qui peut sous-tendre un tel environnement permettant la réalisation d'une réelle égalité entre les genres existe déjà : toute la question est de l'appliquer. Ce cadre comprend notamment :

- **la Plate-forme d'action de Beijing, et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**
- **les Conventions clés de l'OIT : Convention de 1951 sur l'égalité de rémunération (n°100), Convention de 1958 concernant la discrimination (emploi et profession) (n°111), Convention de 1981 sur les travailleuses et travailleurs ayant des responsabilités familiales (n°156), Convention de 2000 sur la protection de la maternité (n°183).**

L'IE, la CSI et l'ISP appellent les Etats membres lors de la CSW55 à introduire ou à renforcer les mesures prises dans ce cadre politique et réglementaire en vue de surmonter les discriminations

### Travail décent Objectif stratégique 2 – La protection sociale

L'OIT recommande fortement la mise en place, au niveau national, des modèles d'imposition durables fondés sur une sécurité sociale universelle qui soient sensibles au genre, et qui offrent aux citoyens des services essentiels comme les soins de santé de qualité, des prestations de chômage, la protection de la maternité, et un revenu minimum. Les dispositions législatives et les politiques du travail doivent également inclure la santé et les mesures de sécurité, des services de garde abordables, et pour les personnes dépendantes, ainsi que des schémas de transfert d'espèces et des garanties d'emploi, ainsi que des mesures visant à lutter contre la pauvreté, assurer l'accès des femmes à tous les services et les avantages. L'application de la Convention 156 sur les responsabilités familiales est la clé pour un accès équitable et inclusif.

Source: Résolution de l'OIT 2009 concernant l'égalité des sexes au cœur du travail décent - paragraphes 25, 26 et 28

et les barrières structurelles qui hypothèquent les possibilités des filles et des femmes d'accéder à une éducation et à une formation adéquates, qui les préparent et leur donnent davantage de possibilités d'exercer un plein emploi productif et un travail décent. Il importe également que les responsables politiques

instituent des procédures de consultation qui permettent un dialogue social avec les syndicats qui, grâce à leur expérience, peuvent grandement contribuer aux processus politiques renforçant le lien essentiel entre éducation, formation et travail décent.



## Travail décent

### Objectif stratégique 3

#### - Dialogue social

Le dialogue social et le tripartisme sont des instruments essentiels pour promouvoir l'égalité entre les sexes. Ils impliquent le gouvernement, les employeurs et les représentants des travailleurs qui se réunissent, ils instaurent le dialogue pour l'établissement et la mise en œuvre de législation non-discriminatoire et de politiques et des mesures d'égalité des sexes. La négociation collective est un moyen essentiel de déterminer les termes et conditions adéquats sur le lieu de travail. La négociation collective doit intégrer des objectifs d'égalité des sexes tels que surmonter l'écart salarial, en fournissant des garderies, en éliminant la violence et le harcèlement au travail, et en instituant des mesures permettant d'équilibrer travail/famille. Des organes de consultation tripartis doivent être établis ou renforcés, en vue d'institutionnaliser le dialogue sur les questions de genre avec les partenaires sociaux (gouvernements, travailleurs et employeurs), et avec les parties lors des négociations des conventions collectives. Tous ces acteurs doivent être formés sur la façon d'intégrer les dispositions sur l'égalité entre les sexes dans les politiques et les conventions collectives. Des mesures d'action positive doivent être mises en place pour assurer la pleine participation des femmes syndicalistes, tant dans le dialogue social que dans le processus de négociation collective.

*Source: Résolution de l'OIT 2009 concernant l'égalité des sexes au cœur du travail décent – Paragraphes 36 et 37*

La négociation collective doit être utilisée comme un instrument clé de promotion des résultats de l'égalité des genres qui sont garantis par les conventions de l'OIT que l'on a citées précédemment, tels que l'égalité de rémunération, l'égalité des chances de promotion professionnelle, la protection de la maternité et le partage égal des responsabilités familiales.

Pour vous tenir informée  
et participer à notre blog  
syndical de la CCF des  
Nations Unies 2011 :

<http://unioncsw.world-psi.org/>

## Travail décent

### Objectif stratégique 4 – principes et droits fondamentaux au travail

Les normes internationales du travail sont un moyen essentiel de promouvoir l'égalité dans le monde du travail. Les Conventions clés à cet égard sont la Convention sur l'égalité de rémunération, 1951 (N°100), et la discrimination (emploi et profession), Convention 1958 (N°111). Celles-ci doivent être ratifiées, mises en œuvre et suivies par tous les États membres. En outre, la Convention sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981 (N°156), et la Convention sur la protection de la maternité, 2000 (N°183), demandent aux États de fournir des orientations politiques et les moyens pratiques pour concilier le travail et les responsabilités familiales, et pour protéger travailleuses enceintes. Le respect de ces conventions, soutenues par des politiques appropriées, est d'une importance critique pour la réalisation de l'égalité des sexes. Enfin, deux Conventions fondamentales sont d'un intérêt particulier pour l'égalité des sexes, la Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 (N°87), et la Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949 (N°98), qui contiennent des droits permettant de poursuivre l'égalité des sexes. L'application de ces deux conventions est particulièrement importante pour la réalisation de tous les autres droits, y compris les droits fondamentaux des femmes.

*Source: Résolution de l'OIT 2009 concernant l'égalité des sexes au cœur du travail décent - paragraphes 29, 30 et 34.*

# Les syndicats renforcent la position des travailleuses

Les syndicats jouent un rôle essentiel en syndiquant les femmes, en négociant de meilleures conditions de travail et en permettant aux femmes d'avoir un accès équitable aux emplois décents. La représentation syndicale dote les travailleuses des moyens nécessaires pour défendre leurs droits sur leur lieu de travail et dans la société. Les organisations syndicales veillent à ce que les droits des femmes soient protégés et respectés à tous les niveaux et qu'ils s'accompagnent d'un ancrage juridique. Elles encouragent notamment les femmes à accéder à des postes de direction et de décision à tous les niveaux des syndicats, des organes régionaux et des institutions internationales telles que l'Organisation internationale du travail (OIT) et la Commission de la condition de la femme (CCF) des Nations Unies.

La Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et les principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT énoncent

des principes ayant pour objet de protéger les femmes contre la discrimination sur leur lieu de travail et de consacrer leur droit à adhérer à des syndicats et à mener des négociations collectives.

Au vu de la nécessité de surveiller les incidences de la crise économique sur les femmes et d'y remédier, deux autres instruments politiques adoptés par l'OIT lors de la 98<sup>ème</sup> Conférence internationale du travail en juin 2009 sont d'une grande importance : le Pacte mondial pour l'emploi et la résolution concernant l'égalité entre femmes et hommes au cœur du travail décent.

Un grand nombre de femmes travaillent dans le secteur informel de l'économie sans bénéficier de protection juridique. Les fédérations et les confédérations syndicales œuvrent pour que la législation du travail s'applique à l'économie informelle afin que ces travailleuses vulnérables disposent de droits formellement reconnus et qu'elles bénéficient de la sécurité sociale.

Pour vous tenir informée et participer à notre blog syndical de la CCF des Nations Unies 2011 :

<http://unioncsw.world-psi.org/>

## Internationale de l'Éducation

5, Blvd du Roi Albert II  
BE-1210 Bruxelles  
BELGIQUE  
Tel: +32 2 224 0611  
Fax: +32 2 224 0606  
[equality@ei-ie.org](mailto:equality@ei-ie.org)  
[www.ei-ie.org](http://www.ei-ie.org)



## L'Internationale de l'Éducation

L'IE est une fédération mondiale de syndicats représentant 30 millions d'enseignants et de travailleurs de l'éducation par l'intermédiaire de ses affiliés présents dans 172 pays et territoires. L'IE défend le droit à une éducation publique de qualité pour tous, en particulier pour les filles dans les régions défavorisées. Une éducation de qualité repose sur la qualification des enseignants et la sécurité de ces derniers et des enfants à l'école. La première Conférence mondiale des femmes de l'IE, *On the Move for Equality*, a eu lieu en Janvier 2011 en Thaïlande et portera essentiellement sur l'égalité entre hommes et femmes dans l'éducation, les syndicats et la société.

## Internationale des Services Publics

BP 9,F-01211  
Fernel-Voltaire Cedex  
FRANCE  
Tel: +33 450 40 6464  
Fax: +33 450 40 7320  
[equality@world-psi.org](mailto:equality@world-psi.org)  
[www.world-psi.org](http://www.world-psi.org)



## L'Internationale des Services Publics

L'ISP est une fédération syndicale mondiale représentant plus de 20 millions de femmes et d'hommes travaillant principalement dans les services publics de par le monde. Les deux-tiers de nos membres sont des femmes, la plupart d'entre elles travaillant dans les services sociaux et de santé. L'ISP est convaincue que l'action positive permet d'atteindre l'égalité entre hommes et femmes. Elle prône une « politique 50/50 » auprès de ses affiliés et encourage l'accès sur un pied d'égalité des femmes et des hommes aux postes de direction. L'ISP plaide en faveur de services publics solides et de qualité, qui jouent un rôle essentiel pour renforcer l'autonomie des femmes, et défend plusieurs causes concrètes, notamment l'équité salariale, la protection de la maternité et la lutte contre la violence dont les femmes sont victimes.

## ITUC

5 Blvd du Roi Albert II, Bte 1  
BE-1210 Bruxelles  
BELGIQUE  
Tel: +32 2 224 0211  
Fax: +32 2 201 5815  
[equality@ituc-csi.org](mailto:equality@ituc-csi.org)  
[www.ituc-csi.org](http://www.ituc-csi.org)



## La Confédération syndicale internationale

La CSI est l'organisation syndicale mondiale qui représente plus de 168 millions de travailleurs par l'intermédiaire de ses affiliés opérant dans 155 pays et territoires. A l'occasion de la première Conférence mondiale des femmes de la CSI en octobre 2009, les délégué-e-s ont fait part de leurs grandes préoccupations face aux incidences négatives de la crise économique mondiale sur les femmes. Ils ont également affirmé que les efforts visant à promouvoir l'égalité des genres ne doivent pas être réduits à néant par la crise. La résolution récemment adoptée par la Conférence internationale du travail concernant l'égalité entre femmes et hommes au cœur du travail décent a suscité une large adhésion. Cette résolution souligne que « les crises ne doivent pas servir d'excuse pour accroître les inégalités ou affaiblir les droits acquis par les femmes ».